

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, à dix sept heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur ZERBONE Yvon, Maire

Etaient présents : MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, BRUNETTO David, THIERCELIN Thierry, BELLEC René, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel, SIMONI Jean-Jacques, GIRAUD Philippe, AUDIFFREN Henri.

Absents ayant donné pouvoir

M. MARDELLE Thierry à M. BELLEC René
Mme. BOYENVAL Brigitte à Mme WANIART Anne-Marie
Mme CIGANA Marie à Mme BERNE Déolinda

Absents : MMRS GINDRE Patrick, MATTON François

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie

1- Le Procès verbal de la dernière réunion est adopté

2- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

A- Transfert du personnel :

Le personnel communal qui exerce en totalité ses fonctions au sein de la compétence « déchets » est transférée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez. Le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié, à compter du 1^{er} janvier 2013 à la suite de ce transfert

B- Désignation des délégués au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Il est procédé à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil Communautaire

Ont été élus : Mr ZERBONE Yvon, Mme WANIART Anne Marie, Monsieur PESCE Robert
Membres titulaires,
Mr GUILLEC Eric, Mr MARDELLE Thierry, Mme BOYENVAL Brigitte, Membres suppléants

C – Versement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le transfert de la compétence déchets ménagers et assimilés à la Communauté de Communes entraîne de fait, à compter du 1^{er} janvier 2013, le transfert Des charges et recettes liées à cette compétence.

La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez se substitue à la Commune pour la perception de la TEOM

3- SIVU du Pays des Maures Golfe de Saint Tropez

Suite à la création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, le SIVOM du Pays des Maures n'exerce plus qu'une seule compétence : culture. Ce syndicat devient un SIVU
Il convient de désigner deux délégués titulaires, et deux délégués suppléants pour siéger au sein de ce syndicat.

Sont élus : Mr ANSALDI Fernand et Mme WANIART Anne Marie, délégués titulaires
Mr MARDELLE Thierry et Mme BOYENVAL Brigitte, délégués suppléants

4- EPF PACA : AVENANT A LA CONVENTION

Pour la réalisation de programmes d'habitat mixte sur le site de la Vernatelle, et afin de permettre la sortie de portage du projet, il convient de signer l'avenant numéro 3 à la convention avec l'EPF PACA.

5- ADHESION DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCES D'ARGENS AU SYMIELECVAR

L'adhésion de la Commune de Seillons Sources d'Argens en tant que commune indépendante, au SYMIELECVAR, a été acceptée

6- SUBVENTION POUR LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a établi son plan d'actions 2011/2013. Pour la rédaction du document unique d'évaluation des risques. La commune va donc solliciter l'aide financière du Fonds National de Prévention.

7- DECLASSEMENT PARKING PUBLIC QUARTIER DES JONQUIERES

Le Conseil municipal a décidé de déclasser la partie de la parcelle A 4042 située à l'entrée des Marines de Gassin, pour la réalisation de logements pour actifs et/ou logements aidés.

Un dossier d'enquête publique va être constitué.

A l'issue de l'enquête le conseil municipal constatera la désaffectation de la parcelle et prononcera son déclassement.

8- PRESCRIPTION DE LA 2^{ème} MODIFICATION DU PLU

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour prescrire la 2^{ème} modification du PLU et de prendre l'arrêté de mise à l'enquête du dossier de modification du Plan local d'urbanisme comprenant : un rapport de présentation justifiant les modifications concernant le règlement, la liste des emplacements réservés, et les documents graphiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.



Le Maire
Yvon ZERBONE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2013

Le vingt et un février deux mille treize, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yvon ZERBONE, Maire.

Etaients présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, PESCE Robert, Adjoint, BIANCHI Jean-Pierre, BOYENVAL Brigitte, BELLEC René, OLLIVIER Christian, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, MERIAUX Marcel

Absents ayant donné pouvoir :

Mme VILLETTE Séverine à Mme WANIART Anne-Marie
M. AUDIFFREN Henri à M. ANSALDI Fernand
Mme BERNE Déolinda à Mme BOYENVAL Brigitte

Absents

MMRS, GUILLEC Eric, BRUNETTO David, THIERCELIN Thierry, MARDELLE Thierry, CIGANA Marie, GINDRE Patrick, GIRAUD Philippe, .MATTON François.

1- Le P.V. de la précédente réunion est adopté

2- Attribution des subventions aux associations :

Le Conseil municipal a attribué les subventions aux diverses associations pour un montant de

169 330 €

Une subvention de fonctionnement de 8 954 € est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale

3- Recours contentieux contre la délibération du 12 octobre 2012 approuvant la révision simplifiée n°1 du PLU

La révision simplifiée n°1 du P.L.U. dans le secteur des pépinières Derbez a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulon par l'Association de Défense de la Plaine Le Cabinet LLC 1 Associés est chargé de représenter et de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

4- Approbation du Plan d'alignement village de Gassin

Le plan d'alignement du village de Gassin a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 18 janvier 2013. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et a donné un avis favorable au projet de création du plan d'alignement et qui est donc approuvé par le Conseil Municipal

5- Recours contentieux contre la décision du 19 Juillet 2012 portant opposition à la déclaration préalable déposée par la SCI L'Horizon

La SCI L'Horizon a déposé une déclaration préalable dont l'objet était la régularisation de coupe et d'abattage d'arbres destiné à élargir le chemin d'accès entre l'entrée de la propriété et les constructions.

Une décision d'opposition à déclaration préalable a été déposée.

Le Maire est autorisé à ester en justice dans cette affaire et Maître GUIN représentera les intérêts de la commune dans cette affaire.

6- Rythmes scolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires préparée par le Ministre de l'Education Nationale, le conseil municipal a décidé de repousser à la rentrée scolaire 2014, son application.

7- Ados de Gassin

Les Ados de Gassin ont participé du 18 au 22 Février à un séjour ski à Seyne les Alpes. La commune prendra en charge la part des 3 animateurs et les frais de transport du groupe.

8- Voyages scolaires

Des enfants gassinois fréquentant les collèges et Lycée de la presqu'île doivent participer à des voyages d'études.

Sur décision du conseil municipal, la commune participera à hauteur de 50 € par enfant de la commune pour ces voyages

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le Maire
Yvon ZERBONE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un mars à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Yvon ZERBONE, Maire de Gassin

Etaient présents :

MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, BELLEC René, OLLIVIER Christian, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, THIERCELIN Thierry, MERIAUX Marcel, GIRAUD Philippe, BRUNETTO David, CIGANA Marie, AUDIFFREN Henri, BERNE Deolinda

Absents ayant donné pouvoir :

MME VILLETTE SEVERINE A MR ANSALDI FERNAND
M. PESCE ROBERT A M. ZERBONE YVON
MME BOYENVAL BRIGITTE A MME WANIART ANNE-MARIE
M. SIMONI JEAN-JACQUES A M. OLLIVIER CHRISTIAN

Absents :

MMRS, GUILLEC ERIC, MARDELLE THIERRY, GINDRE PATRICK, MATTON FRANÇOIS.

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie

1- Le procès verbal de la séance du 21 février est adopté.

2- Adoption du compte de gestion du receveur exercice 2012

Madame WANIART Maire – Adjoint présente le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2012

Le conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Compte administratif 2012

Sous la présidence de Madame WANIART, Maire-Adjoint, le conseil municipal, hors de la présence du Maire, adopte le compte administratif de l'exercice 2012 qui fait apparaître un résultat global de clôture de 2 251 743.73 €

4- Affectation du résultat de l'exercice 2012

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2012, le conseil a adopté l'affectation du résultat comme suit :

- Compte 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisé	150 000.00 €
- Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 491 674.00 €

5- Vote du taux de la T.E.O.M

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents a décidé de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 6.64 % pour 2013

6- Fixation du taux des 4 taxes locales

Madame WANIART, Maire-Adjoint, propose de reconduire les taux d'imposition des impôts directs locaux compte tenu de l'évolution des bases de fiscalité. Le produit attendu pour 2013 s'élève à 3 916 782 €.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux d'imposition comme il suit :

Taxe d'habitation	12.18
Taxe foncier Bâti	9.79
Taxe Foncière non Bâti	34.88
CFE	20.38

7- Adoption du budget primitif 2013

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- Section de fonctionnement	8 520 137.00 €
- Section d'investissement	2 957 315.00 €

8- Indemnité de logement des instituteurs

Le conseil a validé l'IRL de base à 3 423.23 € à verser aux instituteurs non logés pour l'année 2012.

9- Nouvelles valeurs de références pour l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures(IEMP)

Mme WANIART, Maire-Adjoint, indique au Conseil que les montants de référence annuels de l'IEMP ont été modifiés au 1^{er} janvier 2012. Ces nouvelles valeurs, applicables rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, peuvent pour certains grades se révéler inférieures à celles observées précédemment. Elle propose de maintenir, à titre personnel, les taux antérieurs plus favorables.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil décide que les nouvelles valeurs annuelles à prendre en compte sont celles figurant dans l'arrêté du 24 décembre 2012, et le maintien des taux antérieurs si ceux-ci sont plus favorables.

**10- Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications
prorogation de permission de voirie.**

Le conseil a fixé au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications et proroge les permissions de voirie.

11- Formation DEJEPS

Le conseil a accepté que la commune prenne en charge la formation de l'animateur qui suit actuellement une formation Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education pour un montant de 11 016.00 €.

12- Réaménagement d'un emprunt

Madame WANIART Maire-Adjoint, demande au conseil de bien vouloir accepter le réaménagement d'un emprunt contracté en 2007 d'un montant de 1 500 000 € à l'origine, pour la construction de l'école, et de substituer au taux variable, un taux constant.

La Société de Financement Local nous propose un taux constant de 3.45 % pour un capital refinancé de 1 200 000 €

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Yvon ZERBONE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le vingt cinq avril à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Yvon ZERBONE, Maire de Gassin.

Etaient présents :

MM, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, AUDIFFREN Henri, BOYENVAL Brigitte, BELLEC René, OLLIVIER Christian, CIGANA Marie, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

M. GINDRE Patrick à M. ANSALDI Fernand
M. THIERCELIN Thierry à Mme WANIART Anne-Marie
M. GIRAUD Philippe à M. ZERBONE Yvon

Absents :

MM GUILLEC Eric, BIANCHI Jean-Pierre, BRUNETTO David, MARDELLE Thierry, BERNE Déolinda, MATTON François.

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie

1- Décision modificative n° 1

Le prêt contracté de 1 500 000 euros en 2007 pour la construction de l'école Espelidou est refinancé auprès de la Caisse Française de Financement Local.

La décision modificative n°1 suivante :

Section fonctionnement Chapitre 022 – dépenses imprévues	-304 476 ,88 €
Chapitre 66	
Article 668	+ 300 000,00 €
Article 66111	+ 4 476,88 €

Est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Activités nautiques au Club Nautique des Salles sur Verdon

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le séjour des ados du 12 au 16 août 2013 avec activité Kayak d'un montant de 2 220 euros. La dépense sera inscrite au budget.

3- Séjour des adolescents à la Chapelle en Valgaudemar

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le séjour des adolescents du 15 au 18 juillet 2013 d'un montant de 1 008 euros. La dépense sera inscrite au budget.

.../...

4- Statuts modifiés du SIVU du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts du SIVU Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez.

5- Association des Communes Forestières

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mandater la cotisation de 350 euros au profit de l'Association des Communes Forestières.

6- Renouvellement charte de qualité des Plus Beaux Villages de France

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la charte qualité qui renouvelle le classement de Gassin parmi les Plus Beaux Villages de France.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Yvon ZERBONE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le vingt cinq juin à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Yvon ZERBONE, Maire de Gassin.

Etaient présents :

PRESENTS : MM ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BOYENVAL Brigitte, BRUNETTO David, BELLEC René, MARDELLE Thierry, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

M. AUDIFFREN Henri à M. ZERBONE Yvon,
M. THIERCELIN Thierry à M. ANSALDI Fernand.

Absents :

MM GUILLEC Eric, BIANCHI Jean-Pierre, OLLIVIER Christian, GINDRE Patrick, MATTON François.

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie

1- Décision modificative n° 2

- Rectification des dépenses d'investissement inscrites à l'article 2315 au montant de 295 583.00 € et arrondissement des Restes à réaliser à 649 843.00 €.
- Transfert de 500€ de l'article 6556 à l'article 6574

Est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Adhésion au Syndicat mixte du Pays des Maures

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le principe de création du Syndicat Mixte du Massif des Maures regroupant les collectivités territoriales concernées conformément ; approuve l'adhésion de la Commune au Syndicat ; délègue la compétence « mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures » au Syndicat Mixte ; désigne à bulletin secret Monsieur Yvon ZERBONE délégué titulaire et Madame Anne-Marie WANIART, délégué suppléant, pour représenter la commune auprès du Syndicat.

La participation annuelle de notre commune sera inscrite au Budget 2013 à l'article 6554.

3- Subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Victor Hugo

Le Conseil Municipal a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € à l'association sportive pour le séjour du Championnat de France de l'UNSS. La dépense sera inscrite au budget.

.../...

4- Nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2013/2014

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'augmentation maîtrisée du prix du repas à 2 %. Les nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2013 sont :

- Enfants, 2.45 €
- Adultes : 4.70 €

5- Réfection de la toiture de l'école primaire

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le projet de réfection de toiture de l'école primaire composé de 5 lots. Les dépenses sont inscrites au budget 2013.

6- Demande de subventions auprès du Conseil général

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil général dans le Cadre des Contrats de territoire afin de soutenir les projets de « Réfection de la toiture de l'école primaire » et le « Recalibrage du ruisseau du Bélieu et la construction d'un ouvrage d'art ».

7- Détachement de parcelle – Chemin du Bourrian

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe d'échange ou de cession de parcelles aux abords du Chemin du Bourrian dans le cadre du projet de « Recalibrage du ruisseau du Bélieu et de construction d'un ouvrage d'art ». Autorise Monsieur le Maire à mandater Monsieur HEMERY, géomètre expert pour effectuer les démarches correspondantes.

8- Augmentation de l'avance de la Régie du Centre de Loisirs

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'augmentation de l'avance pour la régie du Centre de loisirs.

9- Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le calcul de la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux de revalorisation de 25,99% applicable à la formule de calcul issue du décret.

10- Composition de l'assemblée délibérante de la CCGST

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, vu la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de communes et les Communautés d'Agglomération, les statuts de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ; confirme la représentativité établie à l'article 6 des Statuts de la CCGST à compter du renouvellement général des Conseillers municipaux de mars 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

11- Droit d'ester en justice – Chemin de Villevieille

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice et à mandater le Cabinet LLC & ASSOCIES pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

12- Droit d'ester en justice - Affaire SCEA ETALON PAPILLON/SUD VANILLE

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice et à mandater le Cabinet LLC & ASSOCIES pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

13- Droit d'ester en justice - Affaire DE VERDHELAN et autres

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice et à mandater le Cabinet LLC & ASSOCIES pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

14- Droit d'ester en justice - Affaire HERSMAN C/PC modificatif du 10 octobre 2012 accordé à SARL BREBIERES PROMOTIONS

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice et à mandater le Cabinet LLC & ASSOCIES pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,
Yvon ZERBONE



Compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt quatre septembre à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Yvon ZERBONE, Maire de Gassin.

Etaient présents :

PRESENTS : MM ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, BIANCHI Jean-Pierre, BOYENVAL Brigitte, BELLEC René, MARDELLE Thierry, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel, THIERCELIN Thierry.

Absents ayant donné pouvoir :

M. AUDIFFREN Henri à M. GIRAUD Philippe,
M. MARDELLE Thierry à M. PESCE Robert.

Absents :

MM OLLIVIER Christian, GINDRE Patrick, MATTON François, BRUNETTO David.

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie

1- Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

2- SUBVENTION POUR LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Maire est autorisé à demander une subvention pour l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques pour les bâtiments communaux.

3- TITRE EN NON VALEUR

Le Maire est autorisé à admettre en non valeur une créance de 150 euros, suite au non-recouvrement de l'enlèvement d'une épave sur le domaine public.

4- OUVERTURE DE COMPTES DE DEPOT AU TRESOR PUBLIC

Le Maire est autorisé à ouvrir deux comptes de dépôt de fonds au Trésor Public pour l'encaissement des Régies cantine et Centre de Loisirs.

5- CONVENTION ABRI VOYAGEURS – LA GARE

Le Maire est autorisé à signer une convention avec le Conseil Général pour la pose d'un abri-voyageurs sur la RN 559, Quartier de la Gare.

6- SIVOM DU PAYS DES MAURES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ – RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le Maire donne lecture du rapport d'activités du SIVOM Pays des Maures et du Golfe de Saint -Tropez,

7- SIA COGOLIN-GASSIN - RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Madame Waniart, Maire-Adjointe, donne lecture du rapport d'activités du SIA Cogolin-Gassin,

8- SYNDICAT DE LA GISCLE – RAPPORT D’ACTIVITES 2012

Monsieur Pesce, Maire-Adjoint, donne lecture du rapport d’activités du Syndicat de la Giscle,

9- S.I.V.T.A.S – RAPPORT D’ACTIVITES 2012

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités du S.I.V.T.A.S,

10- S.C.O.T – RAPPORT D’ACTIVITES 2012

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités du S.C.O.T,

11- SIVU DU GOLFE DE SAINT TROPEZ – RAPPORT D’ACTIVITES 2012

Monsieur Ansaldi, Maire-Adjoint, donne lecture du rapport d’activités du SIVU du Golfe de Saint-Tropez-Pays des Maures,

12- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RUISSEAU DE LA BOUILLABASSE – RAPPORT D’ACTIVITES 2012

Monsieur Guillec, Maire-Adjoint, donne lecture du rapport d’activités du syndicat intercommunal pour l’aménagement et la gestion du ruisseau de la Bouillabasse,

13- SYNDICAT INTERCOMMUNAL REGION DU GOLFE DE SAINT TROPEZ – RAPPORT D’ACTIVITES 2012

Monsieur Pesce, Maire- Adjoint, donne lecture du rapport d’activités du Syndicat intercommunal Région du Golfe de Saint -Tropez,

14- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D’EAU DE LA CORNICHE DES MAURES – RAPPORTS D’ACTIVITES 2012

Monsieur Pesce, Maire-Adjoint, donne lecture du rapport d’activités du Syndicat Intercommunal de distribution d’Eau de la Corniche des Maures.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,
Yvon ZERBONE



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 novembre 2013

L'an deux mille treize, le sept novembre à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle de conseil sous la présidence de Monsieur Yvon ZERBONE, Maire de Gassin.

Etaient présents :

PRESENTS : MM, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, AUDIFFREN Henri, BOYENVAL Brigitte, THIERCELIN Thierry, BELLEC René, OLLIVIER Christian, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents :

MM BIANCHI Jean-Pierre, BRUNETTO David, MARDELLE Thierry, GINDRE Patrick, MATTON François.

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie

1 - Passation du Marché « recalibrage du ruisseau du Belieu et construction d'un ouvrage d'art »

Monsieur GUILLEC Eric, Adjoint, expose au Conseil Municipal ;

La commune souhaite fluidifier la circulation sur les routes D559 et D61 en sécurisant et améliorant la circulation sur la route du Bourrian de plus en plus utilisée comme voie de délestage.

Ainsi, la commission MAPA a opté pour le projet suivant :

- Construction en parallèle du pont existant d'un nouvel ouvrage d'art permettant la circulation en double sens, sans interrompre la circulation.
- Puis destruction du pont actuel.

Elle a arrêté son choix le plus économiquement avantageux pour un projet correspondant au projet demandé et très proche de l'estimation initiale : 533 000, 01 Euros H.T., soit 637 468,01 Euros T.T.C.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide ce projet et confirme l'autorisation faite à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires.

2 – Demande de subvention, opération « recalibrage du ruisseau du Bélieu et construction d'un ouvrage d'art ».

Monsieur GUILLEC Eric, Adjoint, expose au Conseil Municipal ;

Considérant le caractère du projet structurant pour les communes du Golfe, puisqu'il sert de voie de délestage suivant les bouchons de Saint-Tropez à Cogolin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

3 – Approbation Modification n°2 du PLU

Monsieur PESCE, Adjoint, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la mise en application du Plan Local d'Urbanisme, les services instructeurs et les pétitionnaires ont permis de relever en pratique des anomalies dans l'interprétation des règles, voire la nécessité de mettre en conformité ces mêmes règles avec l'évolution des textes législatifs et réglementaires parus depuis l'entrée en vigueur du PLU. Ces modifications concernent à la fois le règlement, la liste des emplacements réservés et les documents graphiques, mais ne touchent en aucun cas l'économie générale du PADD, ce qui rend recevable la procédure de modification du PLU conformément aux dispositions de l'article L 123-13-1 du code de l'urbanisme.

Les modifications concernent :

Le règlement,
Les emplacements réservés,
Les documents graphiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification du PLU.

4 – Déclassement du parking des Marines de Gassin

Monsieur ZERBONE Yvon, Maire, expose au Conseil Municipal :

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée A 4042, située au quartier Les Jonquières, à l'intersection des Marines de Cogolin et des Marines de Gassin. Le quartier est essentiellement touristique.

Cette parcelle englobe une partie du rond-point et de la voie d'accès, le parking public ainsi qu'une bande longeant la RD 98 a. Chaque secteur a son propre zonage au regard du Plan Local d'Urbanisme.

La commune souhaite y faire réaliser un programme de logements pour actifs par un organisme d'habitat social, permettant la création de logements locatifs sociaux et une mixité sociale dans ce secteur largement touristique.

Par délibération n°13/18 du 17 janvier 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclassement du parking et à effectuer toutes les modalités nécessaires relatives à cette procédure.

Par arrêté n°46/2013 du 30 avril 2013, Monsieur le Maire a prescrit l'enquête publique et désigné Monsieur Bernard LARRIEU en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte et de la maîtrise des inondations et avec les recommandations de limiter le programme à des logements, la conservation d'un maximum de places de parking, la protection des espaces verts.

Par arrêté n°116/2013 du 27 septembre 2013, Monsieur le Maire a interdit le stationnement des véhicules par la pose de barrières ou autres dispositifs, à compter du 14 octobre 2013.

L'arrêté ainsi que plusieurs panneaux d'information ont été affichés sur le parking.

Le 14 octobre 2013, la police municipale a constaté la fermeture du parking.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, constate la désaffectation du parking et approuve le déclassement du parking dans le domaine privé de la commune.

5 – Marines de Gassin- division parcellaire

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la procédure de déclassement du parking, situé aux Marines de Gassin, un projet de plan de division de la parcelle A 4042 a été demandé au Cabinet GUIGNARD.

La parcelle se décompose en trois secteurs :

- La voie et le rond-point d'accès
- La bande naturelle longeant la RD 98a
- Le parking faisant l'objet de la procédure de déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du cadastre de Draguignan et à missionner le cabinet GUIGNARD pour finaliser le dossier.

6 – Suppression de la ZAC de la Vernatelle

Monsieur ZERBONE Yvon, Maire, expose au Conseil Municipal :

Par délibération du 10 avril 2008, le conseil municipal a engagé la concertation préalable pour la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au quartier de la Vernatelle.

L'objectif du projet était de proposer une nouvelle offre de logements (locatifs aidés, en accession maîtrisée et en accession libre), à destination d'actifs travaillant sur la commune et dans le Golfe ainsi qu'une maison de retraite.

En 2008, alors que le projet était lancé, les services de l'Etat ont attiré l'attention de la commune sur le risque de présence de tortues d'Hermann sur le site. Une prospection a donc été menée mais aucun spécimen n'a été trouvé.

L'étude d'impact du dossier de création faisait état des premières observations effectuées en 2008 qui se sont avérées infructueuses, concernant la présence de tortues d'Hermann. Il était précisé que des observations complémentaires seraient menées au printemps 2009.

Le dossier de création de la ZAC de La Vernatelle a été approuvé par délibération n°09/16 du 12 février 2009, après trois années d'études sur les différents scénarii possibles et en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA).

En 2010, sur les conseils de la DREAL, un dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, relatif aux espèces protégées (faune et flore) a été soumis au conseil national pour la protection de la nature.

Le 29 septembre 2010, un avis favorable avec réserve concernant la faune et un avis défavorable concernant la flore ont été rendus. Un nouvel avis, favorable avec réserve, a été rendu le 11 juillet 2011 concernant la flore.

Les compensations imposées (très lourdes financièrement) ne permettent pas d'aboutir à la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC. De plus, depuis la date d'approbation du dossier de création, le projet est resté en l'état.

Dans ces conditions, la commune a décidé de limiter le projet aux parcelles déjà acquises par l'EPF PACA. Les promesses d'achat relatives aux autres parcelles sont caduques.

Le projet sera modifié et surtout limité, il comprendra des logements locatifs sociaux et des logements en accession aidée.

Le maintien de la ZAC n'est plus justifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prononce la suppression de cette ZAC.

7 – Renouvellement de la Convention avec la SAFER

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

La SAFER est titulaire de droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains à vocation agricole. Elle reçoit l'ensemble des DIA lors de la mise en vente des biens fonciers et dès réception, elle propose aux communes l'intervention de son droit de préemption, au prix ou avec une contre proposition de prix.

Elle transmet également trimestriellement aux communes les DIA.

Il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention de 3 ans qui prendra fin au 31/12/2016.

Le montant annuel est fixé pour 2014 à 440,00 Euros H.T. et correspond au nombre moyen de notifications reçues au cours des 3 années antérieures.

La SAFER se rémunère ensuite sur les acquisitions amiables effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise, Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire au budget 2014 la dépense correspondante.

8 – Adhésion à la SPL (Société Publique Locale) « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;
Les mutations du marché touristique entraînent une baisse des revenus de la SEM.
La DSP qui prend fin au 30 avril 2014 ne semble plus opportune.

Il a donc été procédé à la création d'une Société Publique Locale qui exerce ses activités pour ses seuls actionnaires et entreprend les démarches de commande publique pour leur compte.

La Communauté de Commune est membre et il est proposé à l'ensemble des communes d'adhérer par l'achat d'une action d'un montant de 23,29 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer au nom de la commune à la SPL et à inscrire au budget la somme correspondante à l'achat d'une action.

9 – Dénomination de l'école maternelle : école Espelidou

Monsieur ZERBONE Yvon, Maire, expose au Conseil Municipal ;

Suivant la demande formulée par l'Inspection Académique de Nice en fin d'année scolaire 2012 – 2013, il est nécessaire de délibérer pour dénommer officiellement l'école maternelle « Espelidou ».

Par commodité et respect de la vocation de l'école, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de dénommer l'école maternelle, école Espelidou.

10 – Participation communale au séjour Disney des adolescents

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Du 23 au 26 février 2014, il est proposé aux adolescents de Gassin un séjour à Disney pour lequel traditionnellement, la commune participe.

Le montant s'élève à 18 452,00 Euros T.T.C et la participation de la commune s'élèverait à 8 552,00Euros T.T.C. pour 26 ados et 5 animateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette dépense.

11 – Participation au séjour « classe de neige » des enfants gassinois scolarisés sur la commune.

Madame VILLETTE Séverine, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Les élèves de l'école élémentaire se voient proposer un séjour « classe de neige » à Barcelonnette, du 17 au 22 février 2014.

Son montant s'élève à 585 Euros T.T.C. par élèves.

Il est proposé à la commune de participer à hauteur de 300 Euros T.T.C. par enfant, soit un total de 5 400 Euros T.T.C. pour 18 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette dépense.

12 – Participation communale aux voyages scolaires des enfants gassinois à l'extérieur de la commune.

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

La commune participe financièrement aux voyages scolaires proposés aux enfants Gassinois scolarisés à l'extérieur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise cette dépense et fixe la participation à 80 Euros T.T.C. par enfant et par an.

13 – Autorisation de signature des actes financiers des procédures formalisées lancées par le SIVAAD

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Dans le cadre du marché lancé par le SIVAAD relatif à l'approvisionnement des ateliers de confection de repas pour Gassin en fourniture de denrées alimentaires pour 2014, 2015 et 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les actes financiers pour les procédures formalisées lancées par le SIVAAD.

14 – Attribution du Marché « Contrats d'assurance de la commune »

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Le contrat précédant arrivant à son terme, la commune, avec l'assistance d'un cabinet conseil, a procédé à un nouvel appel d'offre MAPA pour les contrats de la commune qui se décompose en 5 lots. La computation des dépenses sur la totalité du marché étant inférieure aux seuils des marchés formalisés, la procédure MAPA était la plus adaptée.

Suivant la commission MAPA, la commune propose de retenir les montants suivants :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques divers : 12 076,90 Euros T.T.C. qui a fait l'objet d'une négociation fructueuse.

Lot 2 : Responsabilité civile : 7 811,24 Euros T.T.C.

Lot 3 : Flotte automobile : 17 999, 00 Euros T.T.C. en prenant en compte la mise en sécurité de la totalité de la flotte automobile.

Lot 4 : Protection juridique : 7 897,50 Euros T.T.C. DECLARE SANS SUITE .

Lot 5 : Protection juridique des agents et des élus de la commune : 141,10 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de la commission MAPA.

15 – Négociation du contrat d'assurance statutaire.

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Par courrier recommandé, la commune a été informée que le contrat d'assurance statutaire qui devrait courir une année de plus était résilié en raison d'une explosion du nombre de sinistres (accident de travail, maladies professionnelles, arrêts de travail, congés maternité).

Le courtier a tout de même procédé à une offre de réévaluation du montant de la prime annuelle pour la dernière année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la commune à renégocier et à signer l'offre qui sera convenue avec le courtier, offre qui réduit l'amplitude des remboursements ou qui augmentera de près d'1/5 le montant de la prime.

16 – Modification de la délibération 00/45 du 27 avril 2000, établissant la régie du restaurant scolaire

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Sur les conseils du Trésorier de Saint-Tropez, satisfait de la tenue de la régie mais prenant en compte les modifications de son fonctionnement, il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Fixer un fond de caisse de 20 Euros T.T.C.
- Réduire le maximum d'encaisse à 1 500 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification de la régie du restaurant scolaire.

17 – Délibération budgétaire modificative n°3

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Suite à l'adoption du projet « Recalibrage du Béliu et construction d'un ouvrage d'art » il y a lieu de procéder à la modification budgétaire en affectant 9 346 Euros T.T.C. supplémentaires à l'opération 66 du même article.

Il y a lieu également d'affecter à l'article 2315 – Chapitre 26, la somme 25 Euros.

Il correspond à l'achat d'une action dans le cadre de l'adhésion à la SPL Maison du tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires proposées.

18 – Revalorisation du tarif de droits de place 2014 pour l'occupation du domaine public

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal est amené à voter en fin d'année les tarifs à appliquer pour les autorisations d'occupation du domaine public.

Elle propose de réévaluer ces montants de 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Monsieur OLLIVIER s'abstient) accepte d'augmenter de 1 % les tarifs pour l'année 2014.

Terrasses Bar-Restaurants

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| - Terrasse fermée | 73,22 Euros le m ² |
| - Terrasse semi-fermée | 55,19 Euros le m ² |
| - Terrasse ouverte | 40,32 Euros le m ² |

Commerces

- | | |
|--------------------|-------------------------------|
| - Droits de voirie | 32,90 Euros le m ² |
|--------------------|-------------------------------|

Particuliers

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| - Occupation du domaine public | 20,90 Euros le m ² |
| - Jardin du presbytère, forfait | 750,00 Euros |

Redevance Ordures Ménagères

Camping à la ferme : emplacement	28,12 Euros
Club des chênes lièges	Forfait de 70 la tonne

19 – Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement 2014 avant vote du budget 2014

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Comme chaque année et en particulier devant l'échéance 2014, il est proposé à l'assemblée délibérante, comme le prévoient les textes, afin de permettre la poursuite d'opérations d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2014 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

20 – Modification des statuts du SYMIELEC VAR

Monsieur BELLEC, Conseiller Municipal, expose au Conseil Municipal ;

Le Comité Syndical a délibéré le 16 septembre 2013 pour modifier les statuts du SYMIELEC.

La collectivité doit délibérer à son tour sur ces statuts modifiés, pour autoriser Monsieur le Maire à signer toute les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SYMIELEC.

21 – Rapport d'activités 2012 – SYMIELEC VAR

Monsieur BELLEC, Conseiller Municipal, donne lecture du rapport d'activités du SYMIELEC VAR 2012 mis à disposition en mairie pour consultation.

22 - Autorisation d'ester en justice : affaire DACAL /ASSOUN – volet pénal

Monsieur ASSOUN et la SCI DACAL, dont il est le représentant, ont été verbalisés par la police municipale le 27 mars 2008 pour avoir construit en toute illégalité une maison d'habitation de 152 m².

Par jugement du 26 octobre 2012, Monsieur ASSOUN et la SCI DACAL ont été condamnés à la démolition sous astreinte.

Ce jugement a fait l'objet d'un appel et lors de l'audience qui s'est tenue près de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, la juridiction aurait jugé que la procédure de constatation des infractions aurait été irrégulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la commune à se pourvoir en cassation contre l'arrêt rendu le 28 octobre 2013 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, autorise le Maire à mandater le cabinet LLC & Associés et un avocat à la cour de cassation afin de représenter et défendre les intérêts de la commune, partie civile dans cette procédure.

23 – Autorisation d'ester en justice- affaire DACAL – ASSOUN– Volet Civil

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

Parallèlement, il est demandé d'autoriser la commune à ester en justice afin d'engager une action civile dans le cas d'une décision défavorable de la juridiction pénale et à autoriser le Maire à mandater le cabinet LLC & Associés afin de représenter les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice, à engager une action civile et à mandater LLC & Associés pour représenter les intérêts de la commune.

24 – Autorisation d'ester en justice- affaire DACAL – ASSOUN– Volet administratif

Madame WANIART Anne-Marie, Adjointe, expose au Conseil Municipal ;

La SCI DACAL et Monsieur ASSOUN avaient engagé une requête en référé et un recours pour excès de pouvoir contre un refus du 22 octobre 2008 opposé à une demande de permis d'aménager pour diviser un lot en deux.

Un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat a été formé et nous nous sommes constitués afin de représenter et défendre les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans les intérêts de la commune et à mandater Maître NICOLAY (avocat au Conseil) auprès du Conseil d'Etat, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante cinq minutes.

Le Maire,
Yvon ZERBONE



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 décembre 2013

L'an deux mille treize, le cinq décembre à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur ANSALDI Fernand, Adjoint au Maire de Gassin.

Etaient présents : MM, WANIART Anne-Marie, Adjointe, GUILLEC Eric, Adjoint, PESCE Robert, Adjoint, VILLETTE Séverine, Adjointe, AUDIFFREN Henri, BOYENVAL Brigitte, BELLEC René, CIGANA Marie, GIRAUD Philippe, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, BERNE Déolinda, MERIAUX Marcel.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur ZERBONE Yvon à Monsieur PESCE Robert
Monsieur THERCELIN Thierry à Monsieur ANSALDI Fernand
Monsieur GINDRE Patrick à Madame WANIART Anne-Marie

Absents :

Messieurs BIANCHI Jean-Pierre, BRUNETTO David, MARDELLE Thierry, OLLIVIER Christian, SIMONI Jean-Jacques, MATTON François

Secrétaire de séance : Mme WANIART Anne-Marie.

1. Garantie d'emprunts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à Var Habitat pour la construction de 30 logements aux « Marines de Gassin »

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du projet immobilier social des Marines de Gassin, Var Habitat nous sollicite afin d'octroyer une garantie partielle des emprunts accordées à Var Habitat par la Caisse des dépôts et Consignation dans ce projet soit :

- une garantie à hauteur de 50% pour l'emprunt d'un montant de 1 521 877 € (durée de 40 ans)
- une garantie à hauteur de 50% pour l'emprunt d'un montant de 346 837 € (durée 50 ans)
- une garantie pour l'emprunt d'un montant de 630 103 € (durée de 40 ans).
- une garantie pour l'emprunt d'un montant de 143 601 € (durée de 50 ans).

Le Conseil Municipal après en voir délibéré à l'unanimité accepte de garantir les emprunts nécessaires à Var Habitat.

2. Versement de l'Indemnité de Conseil au Trésorier Payeur

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

Outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil.

Vu la délibération n°12/29 autorisant le versement de l'Indemnité de Conseil à Monsieur SANGUINETTI, Trésorier Principal depuis le 1^{er} février 2012 qui assure les missions de conseil et d'assistance définies à l'article 14 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

(Information complémentaire - montant pour 2012 : 1 015,61 € brut).

Considérant l'aide apportée par le Percepteur pour l'exercice 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le taux plein pour cette année 2013 conformément à l'article 4 du même arrêté et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

3. Convention santé avec l'AIST

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

L'AIST 83 propose à la commune au titre de la médecine du travail d'assurer toutes les prestations prévues par les textes relatifs à la santé au travail dans la fonction publique territoriale, tant en matière de suivi médical des agents qu'en matière d'action en milieu de travail, et en particulier par le décret n° 85-603.

L'AIST 83 recevra les agents dans ses locaux fixes ou se déplacera avec ses centres médicaux mobiles.

Le médecin du travail délivrera, après chaque examen, une fiche de visite en double exemplaire (une pour l'agent, une pour le service du personnel).

La cotisation annuelle forfaitaire par agent inscrit à l'effectif au 1^{er} janvier est fixée à 87,56 € HT soit 105,07 € TTC qu'il soit en surveillance médicale normale ou en surveillance médicale particulière.

Les facturations complémentaires sont fixées comme suit :

- la première visite d'un salarié nouvellement embauché : 39,88 € HT soit 47,86 € TTC par rendez-vous pris,

- les frais d'absence d'un agent non excusé : 18,69 € HT soit 22,43 € TTC par absence.

La présente convention est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et elle est renouvelable par reconduction expresse par période d'un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

4. Convention pour la Granfondo Golfe de Saint Tropez 2014

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

L'épreuve sportive La Granfondo Golfe de Saint-Tropez 2014 prévoit une arrivée à Gassin le dimanche 13 avril.

Comme chaque année, les organisateurs sollicitent la commune pour obtenir une subvention de 1500 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et à l'inscription des sommes correspondantes au budget 2014.

5. Participation financière aux classes élémentaires transplantées des élèves gassinois scolarisés à l'extérieur de la commune

Madame VILLETTE, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

Des enfants gassinois scolarisés à l'extérieur de la commune peuvent participer à des classes transplantées du type classe de neige ou classe verte.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la commune à participer au financement de ces séjours à hauteur de la part communale prévue par l'organisateur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette participation.

6. Recrutement en 2014 d'un agent contractuel pour une mission temporaire d'archiviste

Madame WANIART, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre d'un « accroissement temporaire d'activité », il serait souhaitable de créer un poste d'archiviste, dans les conditions prévues par l'alinéa 1° de l'article 3 de la loi modifiée du 26 janvier 1984.

Cet emploi sera occupé par un agent non titulaire recruté par contrat et rémunéré par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine (tous grades) ou des assistants territoriaux de conservation du patrimoine (tous grades).

Les agents recrutés dans le cadre ci-dessus bénéficieront du régime indemnitaire instauré par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de cet emploi.

La mission sera effectuée en 2014 et au mieux, à compter du 1^{er} février 2014.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Les crédits seront ouverts au chapitre 012.

7. Négociation du contrat d'assurance statutaire pour 2014

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

Conformément à la délibération du 7 novembre 2013, la commune a négocié avec la SOFCAP, le contrat groupe pro BTP pour l'assurance statutaire des agents.

Un taux de 7,04 % est actuellement en vigueur.

Pro BTP qui a souhaité résilier préventivement le contrat au 31 décembre 2014 a proposé de revaloriser la prime au taux de 8,45 %.

Il a été négocié la suppression de la couverture des maladies ordinaires pour cette dernière année et un taux fixé à : 7.82 % afin de limiter l'augmentation et tester sur une année, l'auto assurance en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à valider cette proposition qui sera portée par le CDG83 et d'inscrire au Budget les sommes correspondantes.

8. Convention logiciel YPOK Police

Madame WANIART, Adjointe, expose au Conseil Municipal :

Les services de la Police Municipale ont été destinataires d'une offre valable jusqu'à la fin 2013.

Adhérer en tant que commune pilote à un logiciel permettant l'informatisation de :

- mains courantes
- Suivi des agents, planning
- Statistiques
- Dotations
- PV et rapports
- Registre des objets trouvés, etc.

Déjà 60 communes sont sites pilotes et nous deviendrons l'une des premières communes pilotes dans le Var.

Dès signature, l'installation sera gratuite ainsi que l'accompagnement, les formations et l'hébergement jusqu'à la fin de l'année.

En 2014, il est proposé un tarif de 50 € par agent contre 100 € par agent pour les communes non pilotes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'installation du logiciel YPOK, aux services de la Police Municipale et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.